

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 28	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 14	Pouvoir(s) : 0
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	----------------	-------------------

Date de convocation : 6 novembre 2018

Vote(s) pour : 28  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 12 novembre 2018,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-11-12-BD-36 :

**Recrutement d'un Ingénieur Sécurité et Systèmes par voie contractuelle.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3-3 alinéa 2,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU la déclaration de vacance de poste effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

CONSIDERANT qu'après examen des candidatures reçues à l'issue de l'offre d'emploi diffusée pour ce poste, il n'a pas été possible de recruter un candidat selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude),

DECIDE de recruter un Ingénieur Sécurité et Systèmes à la Direction des Systèmes d'Information de Metz Métropole par voie contractuelle, en raison des besoins spécifiques de la Direction et de la nature des missions, selon les conditions suivantes :

**Missions :**

- Assurer la protection des données et contribuer à la mise en œuvre de la politique de sécurité informatique des collectivités
- Assurer le maintien en condition opérationnelle des infrastructures systèmes bases de données, messagerie et passerelles de filtrage
- Gérer et administrer les systèmes d'exploitation et de gestion de données des collectivités

**Rémunération :**

Traitement indiciaire : l'agent percevra un traitement indiciaire correspondant à l'Indice Brut : 879 auquel viendront s'ajouter l'indemnité de résidence et l'indemnité de difficultés administratives. L'intéressé pourra percevoir tout ou partie du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ainsi que les compléments de rémunération prévus par la délibération du District de l'Agglomération Messine du 18 décembre 1995.

Pour extrait conforme  
Metz, le 13 novembre 2018  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20181112-11-2018-DB36-DE

**Numéro de l'acte :** 11-2018-DB36  
**Date de décision :** lundi 12 novembre 2018  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Recrutement d'un Ingénieur Sécurité et Systèmes par voie contractuelle  
**Classification :** 4.2 - Personnel contractuel  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 15/11/2018  
**Numéro AR :** 057-200039865-20181112-11-2018-DB36-DE  
**Document principal :** 99\_AU-ERD36.pdf

**Historique :**

15/11/18 14:35	En cours de création	
15/11/18 14:36	En préparation	Catherine DELLES
15/11/18 14:39	Reçu	Catherine DELLES
15/11/18 14:39	En cours de transmission	
15/11/18 14:40	Transmis en Préfecture	
15/11/18 14:44	Accusé de réception reçu	